

# TARIF\*\* ICM au 1° mars 2021 (Taux TVA 20%)

\*\*Sauf conventions particulières

page 1/2

HT	TTC	
		<b><u>1 - GÉRANCE IMMOBILIÈRE **</u></b>
		<b><u>1-1 GÉRANCE IMMOBILIÈRE (Facturation au Propriétaire) **</u></b>
<b>5</b>	6	% sur les sommes encaissées pour un règlement trimestriel
<b>8,33</b>	10	€ Forfait annuel de frais de bureau
<b>25</b>	30	€ Forfait annuel de gestion/suivi administratif/comptable des contrats d'assurance souscrit par le bailleur
		<b><u>1-2 Options Facultatives (facturation au Propriétaire)**</u></b>
<b>50</b>	60	€ Visite annuelle des locaux avec compte rendu détaillé
<b>25</b>	30	€ fourniture des éléments de déclaration annuelle des revenus fonciers
<b>1</b>	1,2	% supplémentaire sur les sommes encaissées pour un rapport de gérance mensuel
	2,5	% des encaissements pour Garantie de paiement Loyers Chargés et Détériorations immo
<b>3</b>	3,6	% suivi et/ou règlement de travaux
<b>50</b>	60	€ l'heure de représentation à assemblée générale
<b>25</b>	30	€ Frais de dossier contentieux locataire (Huissier, avocat...)
<b>41,66</b>	50	€ Frais de gestion de sinistre d'assurance
<b>41,66</b>	50	€ Frais de représentation lors des expertises (toute heure commencée est due le décompte se fait entre l'heure de départ et l'heure de retour à l'agence )
		<b><u>1-3 - GERANCE IMMOBILIERE (facturation au Locataire)</u></b>
<b>100</b>	100	% des Frais réels récupérables de procédure suivant facturation
<b>100</b>	100	% des Frais réels pour chèque ou prélèvement impayé
<b>1,2</b>	1,44	€ Par courrier ou photocopie ou note d'information adressé à demande
		<b><u>2 - LOCATION : REDACTION d'ACTES et D'ETAT des LIEUX**</u></b>
		<b><u>2-1 - Etat des lieux Local à usage d'Habitation principale selon décret 2013-392 du 10 mai 2013 ( facturation partagée 50% locataire et 50% Propriétaire)</u></b>
<b>5</b>	6	€ RÉDACTION Etat des lieux d'habitation par m² de surface habitable
		<b><u>2-2 - Honoraires d'entremise et de négociation local à usage d'habitation (facturation au bailleur) **</u></b>
<b>41,66</b>	50	€ Pour une pièce principale
<b>62,5</b>	75	€ Pour 2 pièces principales
<b>83,33</b>	100	€ pour 3 pièces principales
<b>125</b>	150	€ A partir de 4 pièces principales
		<b><u>2-3 - Local à usage Commercial ou Professionnel (facturation au Locataire) **</u></b>
<b>325</b>	390	€ RÉDACTION BAIL COMMERCIAL
<b>100</b>	100	% des Frais réels d'ENREGISTREMENT en sus pour leur montant
<b>92</b>	110	€ ÉTAT DES LIEUX pour 1 pièce à usage commercial ou professionnel < à 50m²
<b>14</b>	16,8	€ par pièce supplémentaire, ou tranche de 50m² à usage commercial ou professionnel
		<b><u>2-4 - Avenant / renouvellement de bail Commercial/ Professionnel (facturé au Locataire)</u></b>
<b>325</b>	390	€ avenant d'augmentation de bail hors frais d'enregistrement
<b>100</b>	100	% des frais réel d'enregistrement en sus pour leur montant
		<b><u>3 - LOCATION : Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail selon décret 2013-392 du 10 mai 2013</u></b>
		<b><u>3-1 - Local à usage d'Habitation principale ( facturation partagée 50% locataire et 50% Propriétaire)</u></b>
<b>16,66</b>	20	€ par m² habitable Zone tendue
		Agglomération Meaux : Meaux, Crégy les Meaux, Nanteuil les Meaux, Poincy, Trilport, Villenoy
<b>13,33</b>	16	€ par m² habitable en zone non tendue
		<b><u>3-2 - Local à usage Commercial ou Professionnel (facturation au Locataire)</u></b>
<b>10</b>	12	% du loyer annuel hors charges pour recherche locative
		<b><u>3-3 - Local autre (ex parking garage etc (facturation égale, au Propriétaire et au Locataire)</u></b>
<b>10</b>	12	% du loyer annuel hors charges pour recherche locative

HT TTC

## 5 - SYNDIC (immeubles d'habitation)\*\*

			Honoraires de gestion courante variable selon la taille de l'immeuble
			Si immeuble de moins de 12 lots, tarif forfaitaire de gestion courante
			avec un minimum de 1.500,00 € HT pour une copropriété,
<b>66,66</b>	80	€	vacation syndic aux heures ouvrables
<b>83,33</b>	100	€	vacation syndic aux heures non ouvrables
<b>Gratuit</b>			Prise en charge d'un dossier
<b>316,66</b>	380	€	Etat daté (facturation par mutation au vendeur, actualisation incluse)
<b>15</b>	18	€	Mise en demeure
<b>100</b>	120	€	Remise du dossier à l'huissier/avocat
<b>100</b>	120	€	Injonction de payer
<b>100</b>	120	€	Prise d'hypothèque
<b>125</b>	150	€	Opposition article 20 loi 1965
<b>5</b>	6	€	Consultation extranet (par lot principal) sauf dispense de l'assemblée générale
<b>Gratuit</b>			Attestation TVA taux réduit
<b>Gratuit</b>			Location de salle au cabinet
<b>Réel</b>			Frais d'affranchissement, location salle extérieure, publication recherche employé
<b>0,2</b>	0,4	€	Tirage document à l'unité pour le copropriétaire demandeur

## 6 - VENTE TERRAIN & IMMEUBLE charge mandant vendeur \*\*

(Les honoraires se calculent sur le prix de vente demandé par le vendeur)

### Mandat CONFIANCE ou SIMPLE \*\*\*

Prix de vente demandé inférieur à 40.000€ : honoraires de 4.000 € TTC

Prix de vente demandé de 40.001€ à 100.000€ : honoraires de 6,5 % TTC avec un minimum de 5.000 € TTC

Prix de vente demandé de 100.001€ à 150.000€ : honoraires de 6 % TTC

Prix de vente demandé de 150.001€ à 250.000€ : honoraires de 5,50 % TTC

Prix de vente demandé de 250.001€ à 300.000€ : honoraires de 5 % TTC

Prix de vente demandé de 300.001€ à 350.000€ : honoraires de 4,80 % TTC

Prix de vente demandé au-delà de 350.001€ : honoraires de 4,50 % TTC

\*\*\* nous consulter pour les conditions générales du mandat